

### **Le COGESAF dépose le Portrait préliminaire du bassin versant de la rivière Connecticut**

**Sherbrooke, le 6 mai 2011** – En vertu de la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* (2009), le Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François a agrandi sa zone de gestion par bassin versant pour intégrer la portion canadienne du bassin versant de la rivière Connecticut. Il en publie ces jours-ci le portrait préliminaire. Ce portrait est un document permettant de prendre connaissance à la fois des caractéristiques physiques, hydrologiques et écosystémiques, de même que l'aperçu des activités anthropiques et de l'utilisation du territoire.

Le bassin versant de la rivière Connecticut couvre en tout ou en partie les municipalités de Saint-Herménégilde, Saint-Venant-de-Paquette, East Hereford, Saint-Malo et Dixville, dans la MRC Coaticook, en Estrie. La forêt couvre plus de 80% de ce territoire et représente l'une des activités économiques importantes, suivi par l'agriculture. On trouve une zone de villégiature, celle du lac Wallace. L'association de protection du lac Wallace et de son bassin versant vient de voir le jour, ce qui démontre l'intérêt de la population face à la protection de l'eau.

Ce portrait sera suivi, au printemps 2012, par l'analyse du bassin versant, ce qui viendra compléter l'information répertoriée, et poser le diagnostic concernant la qualité de l'eau, la santé des écosystèmes aquatiques, la sécurité des usagers et le récréotourisme. Quant au plan d'action, il devra être déposé pour le printemps 2013. Une copie de ces documents sera acheminée au *Connecticut River Watershed Council*, organisme américain voué à la gestion de l'eau du bassin versant.

« Bien que la portion du bassin versant de la rivière Connecticut au Québec ne représente que 1% de l'ensemble de ce bassin versant, le COGESAF poursuivra son rôle de concertation avec les acteurs de ce territoire afin de proposer des actions visant l'amélioration de la qualité de l'eau. » a mentionné Jean-Paul Raïche, président du COGESAF.

Rappelons que le COGESAF est une table de concertation ayant une mission de gouvernance participative en regroupant les organismes publics, privés et communautaires des bassins versants de la rivière Saint-François, afin de développer une approche de gestion intégrée de l'eau par bassin versant, dans une perspective de protection de l'environnement, d'aménagement et de développement durable du territoire.

Le COGESAF met en oeuvre la gestion intégrée de l'eau par bassin versant sur un territoire de 10 540 km<sup>2</sup>. Ce dernier est un organisme à but non lucratif dont la mission et les mandats sont définis dans la *Politique nationale de l'eau*, la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* et un *Cadre de référence*. Selon la loi de l'eau, l'organisme de bassin versant a «pour mission d'élaborer et de mettre à jour un plan directeur de l'eau et d'en promouvoir et suivre la mise en oeuvre». Le COGESAF est reconnu par le gouvernement du Québec, à l'instar des 39 autres Organismes de bassins versants au Québec, comme partenaire privilégié pour la gestion intégrée de l'eau par bassin versant sur le territoire du bassin versant de la rivière Saint-François et de la rivière Connecticut. Il est financé par le gouvernement et doit lui rendre des comptes selon les termes d'une convention annuelle.



**Source :** Madame Stéphanie Martel  
Directrice générale  
COGESAF  
Téléphone : 819 864-1033 p.21  
Site web : [www.cogesaf.qc.ca](http://www.cogesaf.qc.ca)